

MORINGHEM

Dimanche 22 avril 2018 de 9h à 18h

## 3ème brocante des Epeutnaerts

Organisée par l'Association Régionale des Epeutnaerts

Renvoyer le bulletin d'inscription **au plus tard le 15 avril 2018**, dans la limite des places, à :

Mairie de Moringhem  
55 rue principale  
62910 MORINGHEM

### Pour information :

Les particuliers ne peuvent participer qu'à deux brocantes par an  
(décret n°2009-16 du 7 janvier 2009)

\* Le jour de la brocante, chaque exposant devra être en possession des documents justificatifs (carte d'identité, permis de conduire,...) et se soumettre aux contrôles.

\* L'autorisation individuelle signée par le Maire de MORINGHEM ainsi que le numéro d'emplacement seront remis aux exposants (inscrits au préalable) **le dimanche matin**, lors de leur arrivée à la salle polyvalente - à partir de 6h.

Pour les riverains de MORINGHEM, leur autorisation et numéros d'emplacements seront remis dans leur boîte aux lettres, le vendredi précédent la brocante.

\* Les emplacements seront disponibles dès 6h et jusque 9h.

## REGLEMENT DE LA BROCANTE DES EPEUTNAERTS - 22 AVRIL 2018

### **Article 1<sup>er</sup>** :

La manifestation dénommée Brocante des Epeutnaerts se déroulera à MORINGHEM, autour de la salle polyvalente, le **dimanche 22 avril 2018**, de 9h à 18h, organisée par l'Association Régionale des Epeutnaerts (ass. Loi 1901)

### **Article 2** :

Pour participer à la manifestation, chaque personne devra se faire inscrire sur le registre tenu par l'organisateur en donnant tous les renseignements relatifs à son identité, sa profession et son domicile... Les commerçants devront par ailleurs, indiquer leur numéro d'inscription au Registre du commerce.

### **Article 3** :

Au moment de son inscription, toute personne devra remplir de façon complète un **bulletin d'inscription**.

### **Article 4** :

Chaque participant devra détenir une autorisation individuelle, délivrée par le Maire de MORINGHEM (**le dimanche matin**) de se livrer à l'activité de revendeur d'objets mobiliers. Cette autorisation n'est valable que pour la présente manifestation.

Aucun document ne sera envoyé avant la brocante.

### **Article 5** :

Le non-respect des dispositions des articles 2 et 3 du présent règlement sera sanctionné par le refus de délivrance de l'autorisation visée à l'article 4.

### **Article 6** :

**Rappel : pour les « particuliers », la vente d'objets neufs est strictement interdite.**

La vente de boissons chaudes ou froides et l'alimentaire est réservée à l'association organisatrice.

Les revendeurs d'objets mobiliers « professionnels », participant à la manifestation, sont tenus d'être en possession de leur carte de commerçant non-sédentaire, du récépissé de déclaration délivré par la Préfecture ou Sous-Préfecture dont dépend leur établissement et du registre imposé pour l'exercice de leur profession.

### **Article 7** :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de Police, de Gendarmerie, des Finances Publiques, des Douanes et de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, pouvant justifier de son identité et présenter l'autorisation individuelle délivrée par le Maire de MORINGHEM ou les documents attestant de sa profession de revendeur d'objets mobiliers.

**Article 8 :**

- \* Les emplacements sont de 1 mètre pour 1€ pour les « particuliers » et « professionnels ».
- \* Le nombre d'emplacements réservés aux commerçants est limité. Ces emplacements ne pourront en aucun cas être déplacés, ni remboursés, même s'ils sont refusés par le commerçant.
- \* Les emplacements sont classés par ordre d'inscription, dès encaissement
- \* Les emplacements sont réservés jusque 9h, le jour de la brocante
- \* Aucun remboursement ne sera effectué la dernière semaine précédant la brocante
- \* aucun emplacement ne sera remboursé même s'il est refusé par l'exposant

**Article 9 :**

Chaque exposant s'engage à laisser ses emplacements propres.

**Article 10 :**

L'Association Régionale des Epeutnaerts décline toute responsabilité en cas d'accidents pouvant survenir du fait de la brocante et se réserve le droit d'annuler cette manifestation ou animation selon le temps, ou de la reporter.